



Procès-verbal

De la réunion du Conseil Municipal

SEANCE DU MARDI 9 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-le-Bourg, légalement convoqué le deux mai, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Véronique HAUVILLE, Maire.

Présents : Bruno CLIQUOT, Christine FAYE, Daniel GREINER, Véronique HAUVILLE, Daniel MAGAUD, Laurent MISSONIER, Véronique PILLAT, Martine POURRAT, Yves SEVENIER

Absent :

Procuration : Christophe COURTINE pouvoir à Véronique HAUVILLE

Constatant que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h35.

Madame le Maire rappelle les points à l'ordre du jour :

- . Plan de Sauvegarde Communal
- . Sauvegarde des données
- . Frais de scolarité Ecole d'Ambert
- . Indemnités des élus
- . Création de poste
- . Taxes Locales
- . Europ Raid
- . Subvention
- . DM Budget
- . Terrain de longue
- . Parcelle la Vaissière
- . Parcelle D 475
- . Réglementation de boisement

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un point est à rajouter à l'ordre du jour :

- Lachaux

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Yves SEVENIER est élu secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 23 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le PCS est un plan qui contribue, à l'échelle communale, à la prévention des risques et à la gestion des crises associées. C'est un outil opérationnel à la disposition du maire dans le cadre de son pouvoir de police en cas d'évènement de sécurité civile, en complément de l'intervention des services de secours. Le PCS participe à la protection des populations en organisant les obligations de sauvegarde du maire vis-à-vis des administrés. Madame le Maire propose aux élus de faire un test mensuel de la sirène, à partir du 1^{er} septembre 2023, tous les 1^{ers} lundis de chaque mois à midi, afin de s'assurer de son bon fonctionnement. La sirène retentira 1 fois pendant 1min 41s.

Sauvegarde des données (Délibération N°20230509-01)

Beaucoup de communes ont demandé à la Communauté de communes d'Ambert Livradois Forez d'étudier un système de sauvegarde de données. Celle-ci a retenu 2 sociétés.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de choisir la société **ISI BACKUP** pour gérer la sauvegarde des données de la mairie de Saint-Bonnet-le-Bourg, pour un montant : **de 300€ HT par an pour 100 GO.**

Frais de Scolarité Ecole d'Ambert (Délibération N°20230509-02)

Monsieur GORBINET, Maire d'Ambert, adresse à la commune sa délibération du conseil municipal du 27 janvier 2023 fixant les frais d'un élève de la commune de St-Bonnet-le-Bourg scolarisé à l'école élémentaire Henri Pourrat d'Ambert pour l'année 2022/2023.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de participer à ces frais à hauteur du montant demandé, soit 1 058.88€.

Indemnités des élus (Délibération N°20230509-03)

Madame Pourrat, Adjointe aux finances, propose de revoir le taux des indemnités des élus.

Après délibération, le conseil municipal arrête les valeurs suivantes :

Véronique HAUVILLE, Maire :	18% de l'indice 1027
Daniel GREINER, 1 ^{er} Adjoint :	9% de l'indice 1027
Martine POURRAT, 2 ^{ème} Adjointe :	7% de l'indice 1027
Daniel MAGAUD, 3 ^{ème} Adjoint :	7% de l'indice 1027

Ces indemnités seront versées chaque mois aux élus à partir du 1^{er} juin 2023.

Création de poste (Délibération N°20230509-04)

Madame le Maire informe les élus qu'il est nécessaire de créer un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe de catégorie C à 14/35^{ème} pour accroissement temporaire d'activité de l'employé communal de juin à septembre 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de créer sur la commune de Saint-Bonnet-le-Bourg un poste d'Adjoint technique 2^{ème} classe catégorie C à compter du 1^{er} juin 2023 et charge Madame le Maire de transmettre sa décision au CDG63.

Taxes Locales

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les taxes locales de la commune n'ont pas changé pour l'année 2023 ainsi que pour la Communauté de commune Ambert Livradois Forez.

Europ' Raid

Europ'Raid est le **premier raid aventure en Europe**. C'est un tour d'Europe culturel et solidaire de **8 000 kilomètres** à travers **20 pays** en **22 jours**. À bord de Peugeot 205 trentenaires toutes décorées et préparées pour l'aventure, les équipages rallient l'Ouest à l'Est de l'Europe, font escale dans 23 villes partenaires et acheminent du matériel scolaire, sportif et médical dans des écoles défavorisées d'Europe de l'Est.

Objectif solidaire de l'aventure, chaque équipage doit collecter et acheminer 70 kilogrammes de matériel solidaire à l'intérieur de sa Peugeot 205. Ce matériel sera distribué dans les écoles pendant l'aventure à l'occasion des actions solidaires.

Mr Jocelyn BIESSE, du hameau la Grange, participe à cette aventure avec deux copilotes et sollicite les habitants de la commune à faire un don de matériel.

Vous pouvez déposer vos dons à la mairie de St-Bonnet-Le-Bourg avant le 15 juillet 2023.

Subvention (Délibération N°20230509-05)

Vu la délibération N°20230314-02 prise le 14 mars 2023,

Vu la demande de Jocelyn Biesse participant à Europ' Raid,

Les élus décident à 8 voix Pour et 2 Abstentions de sponsoriser l'équipage en lui allouant une subvention exceptionnelle de 300€.

DM Budget (Délibération N°20230509-06)

Madame le Maire informe les élus de la nécessité de voter une décision modificative au budget communal 640, afin de porter les crédits nécessaires, en section de fonctionnement, à une subvention supplémentaire accordée à une association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la décision modificative suivante :

	DÉPENSES		RECETTES	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
FONCTIONNEMENT				
Chapitre 011 60632 : Fournitures de petit équipement	300 €			
Chapitre 65 65748 : Subvention de fonctionnement		300 €		
Total Fonctionnement	300 €	300 €		
TOTAL	0 €			0 €

Terrain de longue

Mr TERRY Alain et Mr POURRAT Claude souhaitent créer un terrain pour jouer à la longue. Ce terrain serait implanté derrière l'église, en centre bourg. Le conseil municipal accepte avec 9 voix Pour et 1 Abstention de prévoir au budget une somme de 3000€ maximum pour sa réalisation. L'entretien du terrain sera à la charge des utilisateurs.

Parcelle la Vaissière (Délibération N°20230509-07)

Madame le Maire présente une demande de Monsieur THOMASSIN Hervé, propriétaire d'une maison au hameau de la Vaissière, qui souhaite acquérir le terrain sectional cadastré ZM 285, mitoyen à son habitation. Les élus rappellent le prix de vente proposé par la commune : 1.15€/m² en précisant que les frais de notaire restent à charge de l'acheteur.

Ils chargent Madame le Maire d'avertir Mr THOMASSIN, et de faire le nécessaire pour la cession du terrain.

Parcelle D 475 (Délibération N°20230509-08)

Madame le Maire informe les élus que la mairie a un droit de préemption concernant la parcelle :

Section	Numéro	Lieu-Dit	Ha	A	ca
D	475	La Prade	0	37	95
Contenance Totale			0ha 37a 95ca		

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'acquérir le bien pour un montant de 2 300€.

Réglementation de boisement

Une réunion d'information concernant la réglementation de boisement a eu lieu à Fournols le mercredi 26 avril. Mrs Daniel Magaud et Laurent Missonnier y ont participé et présentent un petit résumé aux élus. Une commission de reboisement va être organisée dans les 27 communes du Haut-Livradois (autour de Fournols), et des sous-commissions seront organisées dans chaque commune avec 9 représentants par commune.

Lachaux

Madame le Maire informe les élus qu'une réunion de chantier concernant le bâtiment en construction situé à l'espace de loisirs de Lachaux s'est déroulée le mardi 9 mai 2023 en présence du Maire, de l'architecte, des 3 adjoints et de l'employé communal. Elle propose aux élus de prendre les mesures suivantes :

Lot n° 1 : Entreprise Magaud - Levée de garantie

Lot n°2 : Entreprise Poyet - Mise en demeure

Reprise de la dalle sous la terrasse pour permettre l'écoulement de l'eau. Le regard présent sur la dalle ne débouche sur aucune évacuation.

Ponçage de la dalle devant les portes du bâtiment et pose de résine.

Date butoir de réalisation : 31 mai 2023

Après cette date, la commune se réserve le droit de faire appel à un autre artisan et ne règlera plus aucune facture à l'entreprise Poyet.

Lot n°3 : Entreprise Feneyrol

Règlement des factures concernant la couverture, la pergola, les 2 fenêtres.

Refus de la porte des WC qui est non conforme (groom de porte non installé) et abîmée.

Refus de la porte de la cuisine qui est déformée et non conforme.

Lot n°4 : Entreprise Delair

Travaux terminés et payés

Lot n°5 : Entreprise Dessimond

Petits travaux de finition en attente de la fin des travaux.

Mettre le courant au compteur qui est plombé.

Lot n°6 : Entreprise Couhert

Pose d'un lavabo accès PMR.

Pose de 2 portes au meuble sous l'évier.

Lot n° 7 : Entreprise Ciaravella

Proposition d'un devis d'enduits de façades à présenter au Conseil Municipal.

Lot n°8 : Entreprise Servanet - Levée de garantie

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'ensemble de ces mesures et demande une réception de tous les travaux au plus tard le vendredi 30 juin 2023.

Au-delà de cette date butoir, des pénalités de retard seront appliquées.

Les élus chargent Madame le Maire d'en informer l'architecte qui préviendra les entreprises.

Divers

Parcelles communales :

Madame le Maire propose aux élus de revoir comme chaque année la liste des personnes intéressées pour entretenir les parcelles communales.

Les élus valident à l'unanimité la répartition suivante :

- Parcelle à Maliscot : Gabriel Marchaud
- Parcelle ZK6 en haut du bourg : Bruno Courbon
- Parcelle derrière les logements de l'Ophis : Gabriel Marchaud

Sénatoriales 2023 :

Des élections sénatoriales sont prévues en 2023 pour le département du Puy-de-Dôme et se déroulent en deux temps :

- Le 9 juin 2023 : désignation des délégués des conseils municipaux qui composeront la majeure partie du collège électoral.
- Le 24 septembre 2023 : élections des 170 sénateurs.

Broyeur : Madame le maire informe les élus qu'une convention a été établie pour la mise à disposition du broyeur de végétaux et rappelle que cela concerne uniquement les déchets végétaux saisonniers.

La séance est levée à 23h30

Véronique HAUVILLE,
Maire



Yves SEVENIER
Secrétaire de séance

